

Nantes, le

Plurifonds 2014-2020

Relevé de conclusions de la consultation écrite du Comité régional de suivi du 14 au 25 février 2022

Rappel des points soumis aux membres du Comité régional de suivi (CRS) lors de la consultation écrite du 14 au 25 février 2022

1. **Plurifonds**
⇒ PV du CRS du 1^{er} au 22 décembre 2021 – ***pour approbation***
2. **Programme opérationnel régional du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) 2014-2020**
⇒ Modification du programme régional FEDER-FSE pour intégration de la tranche budgétaire 2022 de REACT EU – ***pour approbation***
3. **Programme régional du fonds européen de développement régional (FEDER), du fonds social européen plus (FSE+) et du fonds pour une transition juste (FTJ) 2021-2027**

⇒ A la suite de l'envoi par l'Etat de l'accord national de partenariat le 17 décembre 2021, Version 4 du programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 avant transmission à la Commission européenne pour validation – ***pour approbation***

Synthèse des contributions reçues et réponses du co-pilotage

A la suite de la consultation, 5 contributions ont été reçues. Le détail des avis et le cas échéant les réponses de l'autorité de gestion apportées aux remarques figurent en annexe 1.

Conclusion

Les propositions soumises aux membres du CRS sont validées par le co-pilotage.

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation
le Directeur général des Services

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales

Xavier DAUDIN-CLAVAUD

Jean-Christophe BOURSIN

Annexe 1 - Synthèse des observations - Consultation écrite du CRS du 1er au 22 décembre 2021

Points soumis à l'avis des membres du CRS	Auteurs des observations	Observations	Réponses de l'autorité de gestion
1. Plurifonds : PV de la consultation écrite du Comité régional de suivi du 1er au 22 décembre 2021 – pour approbation	DRAAF	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	FRSEA	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Chambre régionale de l'agriculture	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	Approbation du PV.	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Département 44	Approbation du PV.	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
2. Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 : Modification du programme régional FEDER-FSE pour intégration de la tranche budgétaire 2022 de REACT EU	DRAAF	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	FRSEA	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Chambre régionale de l'agriculture	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	Approbation du PV.	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Département 44	Approbation du PV.	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
3. Programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 : A la suite de l'envoi par l'Etat de l'accord national de partenariat le 17 décembre 2021, Version 4 du programme régional FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027 avant transmission à la Commission européenne pour validation	DRAAF	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	FRSEA	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Chambre régionale de l'agriculture	Absence d'observation	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
	Nantes Métropole	Souhait de savoir pourquoi les actions liées au développement du covoiturage ont été retirées. Demande de précision pour savoir si l'OS 1.2 comprend la mobilité intelligente. Souhait d'être associée à la poursuite de la préparation du FTJ.	La Commission européenne a indiqué dans ses observations sur le projet de programme régional lors de la consultation informelle de l'automne 2021 que le covoiturage n'était pas une priorité pour l'intervention du FEDER au titre du programme régional. Le transport est bien prévu dans le type d'action lié à l'e-administration. Le partenariat régional, et plus particulièrement les signataires du Pacte de Cordemais, continueront à être associés à l'élaboration du FTJ.
	Département 44	Le FEDER pourrait soutenir les actios de pormotion d'un numérique responsable, éthique et soutenable. Le programme régional pourrait intégrer la question de l'ouverture des données. L'outil GEOPAL doit cibler davantage l'ensmeble des collectivités et notamment les plus petites en secteur rural. Il paraît pertinent de rechercher à développer les capacités de stockage local des données. Souhait d'un élargissement des bâtiments concernés par la rénovation énergétique aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et du tourisme social et solidaire. Souhait de cibler l'éolien terrestre et le solaire au titre de l'OS 2.2. Souhait prise en compte des besoins des usagers côtiers et maritimes au titre de l'OS 2.5. Souhait que les mobilités douces fassent l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales. Regret que les voies réservées ne soient pas prises en compte au titre de l'OS 2.8. Souhait que le logement soit prise en compte au titre de l'OS 5.1. Souhait d'un soutien aux dynamiques culturelles territoriales pour au titre de l'OS 5.2.	Le FEDER 21 27 est plus ciblé vers les petites et moyennes collectivités même si les items d’e-administration sont identiques notamment dans le déploiement de services à l’usager et dans sa dimension responsable. La proposition sur l'ouverture des données est pertinente. Si l'ouverture des données n’est pas explicite aujourd’hui dans le document final, cela reste un critère dans l’évaluation des projets et l’attribution des subventions. Le ciblage vers les petites collectivités est une préoccupation que nous partageons. Il est important de rappeler que si les aides sont souvent octroyées à des partenaires départementaux, c’est souvent pour le compte des EPCI voire des communes. Donc les actions ont bien une influence directe ou indirecte sur toutes les collectivités de la Région. Il en va de même pour les opérations d’animation sur le territoire, si les interlocuteurs principaux sont acteurs départementaux, ils sont un relais dans l’animation des territoires EPCI et communes dans un souci de respect de la subsidiarité. Nous partageons la préoccupation du développement du stockage local des données. Des réflexions et des travaux sont en cours pour traiter cette demande. Des données géolocalisées de très hautes résolutions sont aujourd’hui hébergées sur une plateforme mutualisée dans la cadre du programme GEOPAL La Commission européenne a demandé une concentration d’intervention du FEDER sur les technologies les moins matures et les plus innovantes. L’éolien terrestre et le solaire ne sont pas exclus de l’intervention de l’OS 2.2, mais seules les projets innovants pourront être soutenus. L’OS 2.5 prévoit le soutien de projets innovants visant à réduire les pressions potentiellement déclassantes pour les masses d’eau en bon état et le soutien aux expérimentations permettant de trouver des solutions aux difficultés annoncées (baisse de la disponibilité en eau, érosion de la biodiversité, solutions fondées sur la nature, etc.) Les mobilités douces seront ouvertes à l'ensemble des collectivités territoriales: Soit via la sélection iti pour les projets urbain sur la 2.8, mais les projets devront répondre aux 3 critères imposés par le règlement : -contribution forte à la diminution des gaz à effet de serre, -inscription des projets dans une aire urbaine, -inscription dans une stratégie de mobilité. Soit vraisemblablement via un appel à projets sur la 5.2 (les 3 critères indiqués ci-dessus ne sont pas imposés pour l'OS 5.2). La Commission européenne a indiqué que la priorité d’intervention au titre de l’OS 2.8 devait se faire pour les transports collectifs contribuant à la diminution des gaz à effet de serre, s’inscrivant dans une stratégie de mobilité au sein d’une aire urbaine fonctionnelle. L’OS 2.8 est donc concentré sur ce type d’action. Les thématiques sur la 5.1 ne sont pas fermés et tiendront compte des stratégies et priorités identifiées par les iTi dans leur candidature iTi. Les cofinancements FEDER sur cet OS feront vraisemblablement l’objet d’un appel à projets centré sur la revitalisation des centres bourg et la mobilité. La restauration et la valorisation du patrimoine bâti et non bâti est une thématique potentielle éligibles selon les priorités identifiées par les territoires ruraux qui répondront à cet appel à projets.